

**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

- VU la Constitution ;
- VU le décret n° 2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n°2016-003/PRES/PM du 12 janvier 2016 portant composition du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2016-006/PRES/PM/SGG-CM du 08 février 2016 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2016-027/PRES/PM/SGG-CM du 23 février 2016 portant organisation type des départements ministériels ;
- Sur proposition du Ministre de la Santé ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 avril 2016 ;

DECRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Ragomzingba Frank Edgard ZONGO, Mle 118 730 H, Pharmacien, est nommé Directeur du contrôle de qualité des médicaments et autres produits de santé.

ARTICLE 2 : Le Ministre de la Santé est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 31 mai 2016

Le Premier Ministre

Thieba

Paul Kaba THIEBA



Roch Marc Christian KABORE



Le Ministre de la Santé



Smaïla OUEDRAOGO